



Co titulaire d'un bail

Par Fargus

Bonjour,

Séparé de ma compagne depuis le 27 décembre 2020, je n'ai envoyé la lettre de désolidarisation que le 9 février 2021. Elle m'a demandé de lui rendre les clés début janvier et interdit l'accès à l'appartement.

Elle ne paye plus son loyer à l'heure actuelle et les propriétaires me demandent de payer à sa place car co titulaire du bail 6 mois après mon départ.
Quel recours puis-je avoir ?

Sachant que Mme est toujours mariée de sa précédente Union et que (preuve à l'appui) tous les loyers durant notre vie commune ont été payés intégralement de mon compte perso en temps et heure. De plus, j'ai des preuves par SMS qu'elle menaçait d'arrêter de payer pour que ce soit moi qui le fasse.

En vous remerciant.

Par janus2

Bonjour,

Si une clause de solidarité existe au bail, vous ne pouvez pas refuser de payer le loyer et les charges tant que cette solidarité persiste (maxi 6 mois après la fin de votre préavis).
Mais vous avez la possibilité d'en demander le remboursement à votre ex qui reste locataire en titre, y compris devant la justice.

Par Fargus

Merci pour votre retour...